



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédiatres

Question écrite n° 111667

Texte de la question

M. Patrice Calméjane attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation de la pédiatrie libérale. Il lui demande si une revalorisation du statut des pédiatres libéraux de manière à attirer les jeunes pédiatres en cabinet libéral est envisagée. En effet, le nombre de pédiatres libéraux baisse régulièrement, alors que le nombre de pédiatres hospitaliers et salariés continue à fortement augmenter. Il y a eu une augmentation incessante des contraintes administratives, les revenus moyens des pédiatres restent inférieurs de 30 % au revenu moyen des spécialistes de secteur 1... Tout cela démotive les jeunes pédiatres et les dissuade d'investir dans un cabinet privé. Ainsi, il demande de lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calméjane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111667

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6471

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)